



Mai 2009

Consignes générales aux professeurs

1. Présentation des documents à imprimer :

1.1. Pour l'enseignant :

2 grilles d'évaluation, l'une pour l'épreuve technique (grille_evaluation_tech.pdf), l'autre pour la tâche (grille_evaluation_tache.pdf) : il convient de prévoir une copie par élève participant à l'évaluation.

1.2. Pour les élèves : à distribuer

1.2.1. **Consignes** : pour chaque partie de l'évaluation, un exemplaire par élève ; il y trouvera la marche à suivre pour mener à bien les deux volets de cette épreuve :

1.2.1.1. Consigne de la partie technique (consignes_eleves_techique.pdf)

1.2.1.2. Consigne de la tâche en autonomie (consignes_eleves_tache.pdf)

1.2.2. **Modèles de l'épreuve technique** : trois modèles sont proposés (Arobase, Des virus redoutables, Hoax) ; chaque élève recevra **un** modèle au choix de l'enseignant.

2. Présentation des documents à mettre sur le serveur ou les machines des élèves

Les fichiers dont les élèves ont besoin pour réaliser l'épreuve technique et qui doivent être accessibles sur leur ordinateur consistent en 3 fichiers « .doc » et « .odt » ; il s'agit du texte sans mise en forme et d'une illustration à redimensionner. Les textes contiennent des fautes de frappe à corriger.

Il convient de les installer sur le serveur ou la machine et d'indiquer le nom du fichier aux élèves.

3. Procédure de passation de l'évaluation

3.1. Partie technique (évaluation des modules 1 et 2)

Durée : 1 période de cours maximum avec accès aux ordinateurs ; le temps est doublé pour les élèves de l'enseignement spécialisé.

Les élèves

- réalisent une page d'en-tête,
- font un « copier-coller » du texte brut et de l'illustration
- reproduisent la mise en page du modèle qu'ils ont reçu
- sauvegardent leur travail sous l'adresse qui leur est indiquée dans les consignes.

3.2. Tâche en autonomie (évaluation de l'ensemble des modules)

Durée : 1 période de cours avec accès aux ordinateurs et à Internet ; le temps est doublé pour les élèves de l'enseignement spécialisé.

Remarques

- La résolution d'une tâche complexe, sans guidance, est seule susceptible de faire apparaître le niveau de maîtrise des compétences.
- Aucune consigne supplémentaire, ni aucune aide spécifique ne peut donc être donnée à la classe pour résoudre cette tâche.
- Si vous évaluez plusieurs classes à des moments différents, vous pouvez imposer des recettes différentes.

4. Correction

La correction portera sur

4.1. L'épreuve technique, c'est-à-dire la mise en forme du modèle : même s'il ne s'agit pas de faire exécuter une copie exactement conforme, les exigences posées par le modèle vérifient les compétences mises en œuvre par l'élève dans un temps requis. Il n'est donc pas conseillé de permettre une trop grande latitude de réalisation sous peine de ne pas voir se mobiliser les savoir-faire adéquats dans la réalisation du problème de mise en page posé. Les modèles proposés sont dans des polices différentes, il convient de demander aux élèves d'utiliser une police proche.

4.2. La tâche en autonomie

5. Conditions de réussite

Pour obtenir le Passeport TIC, l'élève doit

- obtenir un minimum de 80 % dans l'ensemble avec un **minimum de 80% à l'épreuve technique** comme élément éliminatoire prépondérant.
- avoir terminé l'évaluation dans le délai imparti.

6. Envoi des résultats

Les résultats sont à envoyer à l'adresse suivante : francoise.chatelain@cfwb.be pour le **5 juin au plus tard**.

L'objet du message sera : « résultats Passeport TIC 2008 »

Les résultats seront présentés de la manière suivante :

N°fase:					
	Nbre inscrits	Nbre évalués	Nbre réussites « Technique »	Moyenne obtenue « Tâche »	Nbre réussites Passeport
1ère					
2e					

Les commentaires sont toujours les bienvenus : ils permettent, chaque année, d'améliorer l'évaluation et la construction des outils.

7. Prolongements

Vous pouvez échanger vos impressions, vos idées ... sur le forum consacré au Passeport TIC : www.enseignement.be/forums/ et je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Françoise Chatelain, chargée de mission
Communauté française
Service général du Pilotage du système éducatif - Service Cyberécole
bureau 2 G 6
Boulevard du Jardin Botanique, 20-22 1000 BRUXELLES
02 / 690 82 26